

PROCES-VERBAL DU 9 DECEMBRE 2024

Session ordinaire - Convocation du 3 Décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf Décembre à 20 h 30,

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Mme DE VOS Dominique, Maire.

Présents adjoints : Mr HOUVET Patrick 1^{er} Adjoint, Mr AUGER Philippe 2^{ème} Adjoint.

Présents conseillers : Mme PANARO Brigitte, Mr MILLET Dominique, Mr TONEIN Eric, Mme BAY DESILES Valérie, Mme KERNEVEZ Christelle, Mme ROUSSET Danielle, Mme COLLINET Eva, Mr LESCHENAULT du VILLARD Bernard-Louis formant la majorité des membres en exercice.

Mr MIGAN Lawani absent excusé, a donné pouvoir à Mr HOUVET Patrick.

Mme CHAUVET-RABILIER Véronique absente excusée, a donné pouvoir à Mme COLLINET Eva.

Mr GILLET Alexandre absent excusé, a donné pouvoir à Mme DE VOS Dominique.

Mr FOIRATIER David absent excusé.

Mme PANARO Brigitte est désignée comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 05/11/2024 est approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte à 20 H 40.

Puis il est passé à l'ordre du jour :

N° 24 - 2024 : APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS OCTROYE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE DREUX

La Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux conduit une politique volontariste de promotion et d'attractivité de son territoire à travers l'exercice de ses compétences développement économique, touristique, de culture et de loisirs au bénéfice de ses quatre-vingt-une communes membres.

Afin de renforcer cette attractivité, elle accompagne les communes membres dans les projets communaux qui participent au rayonnement du territoire et à son aménagement équilibré par un dispositif de fonds de concours. Ce fonds est abondé d'une enveloppe financière annuelle de 500 000 € sur la période 2021-2026 soit trois millions d'euros sur la durée du mandat.

Dans le cadre de ce dispositif, la commune a sollicité l'obtention d'un fonds de concours à hauteur de 35 000,00 € pour financer une partie du projet « Enfouissement des réseaux ».

Pour rappel, le montant du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire des fonds.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

	Montant prévisionnel
Cout prévisionnel du projet	108 400.00 € HT
Subventions	30 000.00 €
Fonds de Concours communautaire alloué	35 000.00 €
Autofinancement à la charge de la commune	43 400.00 €

Le Conseil Communautaire, par délibération du lundi 18 mars 2024, a octroyé un fonds de concours de 35 000,00 €.

L'article L5216-5 du code général des collectivités territoriales conditionne le versement de cette subvention à l'accord de la commune bénéficiaire, accord qui doit être formalisé par délibération du Conseil municipal. C'est l'objet de la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil Municipal de Charpont,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5-VI,

VU le règlement pour l'attribution d'un fonds de concours de l'Agglo du Pays de Dreux pour la période 2021 - 2026, adopté en Conseil Communautaire le 27 septembre 2021 et modifié en Conseil Communautaire le 26 septembre 2022,

VU l'avis favorable de la Commission d'attribution du fonds de concours communautaire, réunie le mercredi 31 janvier 2024,

VU la délibération du Conseil Communautaire du lundi 18 mars 2024 portant octroi des fonds de concours au titre de la première session 2024,

Entendu le rapport de présentation, décide :

- D'APPROUVER l'octroi du fonds de concours communautaire par la Communauté d'Agglomération au bénéfice de la commune pour un montant de 35 000,00 euros en vue de participer au financement du projet « Enfouissement des réseaux » qui s'élève à 108 400,00 € HT.

Adopté à l'unanimité.

N° 25 - 2024 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2024

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer les subventions suivantes :

Association des Anciens Combattants de Charpont	50 €
Amicale des Parents d'Elèves Mézières	200 €
Amicale Pompiers SPVCI Villemeux sur Eure	150 €
Le 7 Charpontais Pétanque Charpont	100 €
Université Drouaise du Temps Libre Dreux	80 €
Association VMEH	80 €
(Visites des Malades dans les Etablissements Hospitaliers)	
Liberty Pour la Vie	80 €

TOTAL GENERAL	740 €
---------------	-------

Adopté à l'unanimité.

Le Maire informe le Conseil que l'A S Football de Villemeux sur Eure n'a pas effectué de demande de subvention à ce jour.

N° 26 – 2024 : DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX « DETR » ANNEE 2025 EQUIPEMENT ET SERVICE A LA POPULATION DE LA RUE DU GENERAL DE GAULLE ET CHEMIN DE LA MAHONNERIE

Le Conseil Municipal a décidé d'améliorer le cadre de vie des Charpontais Rue du Général de Gaulle et Chemin de la Mahonnerie.

Un projet a été réalisé par ENERGIE Eure et Loir qui s'élève à 274 000 € avec un reste à charge pour la collectivité de 114 800 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre de la « Dotation Equipement des Territoires Ruraux « DETR » Année 2025.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- Subvention DETR 30 %	:	34 440.00 €
- Subvention « FDI » 24 %	:	24 000.00 €
- Autofinancement	:	56 360.00 €

TOTAL		114 800.00 €

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : 1er semestre 2025

Adopté à l'unanimité.

N° 27 – 2024 : DEMANDE DE SUBVENTION « FDI » ANNEE 2025 AMELIORATION DU CADRE DE VIE RUE DU GENERAL DE GAULLE ET CHEMIN DE LA MAHONNERIE

Le Conseil Municipal a décidé d'améliorer le cadre de vie des Charpontais Rue du Général de Gaulle et Chemin de la Mahonnerie.

Un projet a été réalisé par ENERGIE Eure et Loir qui s'élève à 274 000 € avec un reste à charge pour la collectivité de 114 800 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre du « Fonds Départemental d'Investissement » Année 2025 pour cette réalisation avec un plafond subventionnable de 100 000 €.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- Subvention « FDI » 24 %	:	24 000.00 €
- Autofinancement	:	90 800.00 €

TOTAL		114 800.00 €

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : 1er semestre 2025

Adopté à l'unanimité.

N° 28 - 2024 : DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DEPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT « FDI » ANNEE 2025 REFECTION RUELLE DU GUICHET, RUELLE DES ARTS, SENTIER DU DESERT ET IMPASSE DE LA CHATELLERIE

Ces ruelles sont très endommagées et nécessitent des travaux de réfection, le Sentier du Désert et l'Impasse de la Chatellerie ont besoin d'être consolidés.

Une estimation a été réalisée par le Conseil départemental qui s'élève à 15 029.94 € HT soit 18 035.93 € TTC.

Le Conseil Municipal sollicite à cet effet une subvention au titre du « Fonds Départemental d'Investissement » Année 2025 pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- Subvention « FDI » 24 %	:	3 607.00 €
- Autofinancement	:	14 428.93 €

TOTAL 18 035.93 € TTC

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : 2^{ème} semestre 2025

Adopté à l'unanimité.

N° 29 – 2024 : AMORTISSEMENT DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DES BOUVIERS

Le Maire informe le Conseil Municipal que la création d'éclairage public de points lumineux Rue des Bouviers, sont terminés.

Ces travaux d'un montant de 4 350.72 € doivent être amortis dès le 1^{er} Janvier 2025 sur une durée de 10 ans.

A cet effet, le Conseil Municipal à l'unanimité décide l'amortissement de ces travaux sur une durée de 10 ans à compter de l'exercice 2025 et d'inscrire les sommes correspondantes au budget primitif 2025.

Adopté à l'unanimité.

N° 30 – 2024 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 /2024

Suite au transfert de la compétence du paiement du contingent incendie, la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux (CAPD) a révisé les attributions de compétences.

A compter de l'exercice 2024, la commune de Charpont doit reverser 7 266.62 € à la CAPD, via un mandat à l'article 739211 « Attribution de compensation » rattaché au chapitre 014 « Atténuation de produits » et ce avant la fin décembre.

Or, après contrôle des crédits, il s'avère qu'il manque 3.60 € au chapitre 014 « Atténuation de produits » de notre BP 2024 qui prévoit 7.263,02 € au chapitre 014 « Atténuation de produits » au lieu des 7 266.62 € à reverser.

A cet effet, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la décision modificative n° 1/2024 suivante :

Chapitre 011 « Charges à caractère général »

- Article 617 « Etude et recherche » - **3.60 €**

Chapitre 014 « Atténuation de produits »

- Article 739211 « Attribution de compensation » + **3.60 €**

Adopté à l'unanimité.

ASC MEZIERES EN DROUAIS DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Par courrier en date du 27 Novembre 2024, l'ASC sollicite une demande de subvention exceptionnelle d'un montant de **350 €** afin d'organiser en 2025, un festival pour enfants « Mom'en fête ».

Le Conseil Municipal souhaite que l'ASC lui adresse le budget de cette manifestation et prendra une décision lors du prochain conseil.

QUESTIONS DIVERSES

- KERNEVEZ Christelle signale que le rond-point situé route des Sablières est souvent pris à contre sens.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 45.

Le Maire,

Mme DE VOS Dominique

La secrétaire,

Mme PANARO Brigitte